

Délibération n° 89-8 du 28 avril 1989
relative à la nomination d'un troisième représentant
du conseil d'administration au comité des études de l'agence

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie,

- vu la délibération n° 88-34 relative à la création du comité des études de l'agence,
- et vu la délibération n°89-7 relative à la composition du comité des études de l'agence

décide que le troisième représentant du conseil d'administration au comité des études est M. Michel ANSART

Le Secrétaire
Directeur de l'agence


Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration


Olivier PHILIP